

22 mar 2013 -18:12

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2013

Règlement des fonctions de management de la plate-forme eHealth

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui décrit un certain nombre d'aspects des fonctions de management de la plate-forme eHealth.

La personne chargée de la gestion journalière de la plate-forme eHealth désignera les chefs de section au sein de la Banque Carrefour de la sécurité sociale qui ont le pouvoir d'exercer une autorité hiérarchique sur certains membres du personnel de la plate-forme eHealth.

L'arrêté royal du 30 novembre 2003 qui fixe les fonctions de management, les fonctions d'encadrement et les fonctions de direction n'est pas applicable aux personnes chargées de la gestion journalière de la plate-forme eHealth. Seules les règles concernant l'exercice des fonctions de management restent valables.

La gestion journalière est en effet exercée par l'administrateur général de la Banque Carrefour de la sécurité sociale ou par son administrateur général adjoint, à qui s'appliquent déjà les règles pour les fonctions de management. Leur évaluation est faite par le comité de gestion de la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

La plate-forme eHealth est une institution publique de sécurité sociale chargée de promouvoir et de soutenir une prestation de services et un échange d'information mutuels électroniques bien organisés entre tous les acteurs des soins de santé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>